

<p align="center">Compte rendu de la réunion du 22.01.08 à RIVAGES FOND D'EPARGNE SOLIDAIRE EN VAL D'ADOUR</p>
--

Personnes présentes :

- Eric Dessez, Energie M4, Régie rurale du Val d'Adour, conseil de développement
- Roger Cazenave, référent de la commission Emploi, agriculture, développement économique
- Rosemonde Cathala, commission culture, conseil de développement
- Patrick Dubot, graphiste
- Marie Sylvie Latour, citoyenne du Pays
- Dominique Chapira, Villecomtal
- Francis Nart, Théâtre des 7 chandelles
- Jean Jacques Barrere, prêtre du canton de Maubourguet
- Colombe Candillier-Naud, RIVAGES
- Maryse Galinier, citoyenne du Pays

Histoire du projet :

FOND D'EPARGNE SOLIDAIRE EN VAL D'ADOUR : MODELE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ECONOMIQUE, VERS UNE ECONOMIE VERITABLEMENT SOLIDAIRE

Depuis 2002, la commission développement économique se réunit pour le projet de création d'un fonds d'épargne solidaire.

Bernard Esterez, explique que les capitaux sont en fuite en milieu rural : 90% des capitaux produits partent.

Au Canada, ce système s'auto-entretient ainsi qu'au Maroc où il a fait l'expérimentation. Réseau en toile d'araignée. Son objectif est de soutenir des projets locaux.

Notre objectif est de travailler sur le territoire, constituer un fonds pour favoriser l'intérêt des consommateurs. Pour cela, il faut partir de notre façon de consommer. Partir des associations de consommateurs et des commerçants locaux.

Il nous faut servir de caution auprès des banques pour apporter des garanties, faire des crédits sans intérêts : exemple L'AMAP des jardins d'Aurensan et ne pas oublier d'être des ambassadeurs du territoire.

LA DEMARCHE :

•RASSEMBLER

QUI ? Tous les membres qui le souhaite, clients et fournisseurs

AUTOUR DE QUOI ? Le développement du territoire

DANS QUEL TYPE D'ORGANISATION : Une association sans but lucratif
Association de solidarité, coopérative : mutuelle dédiée au développement local.

•OPTIMISER

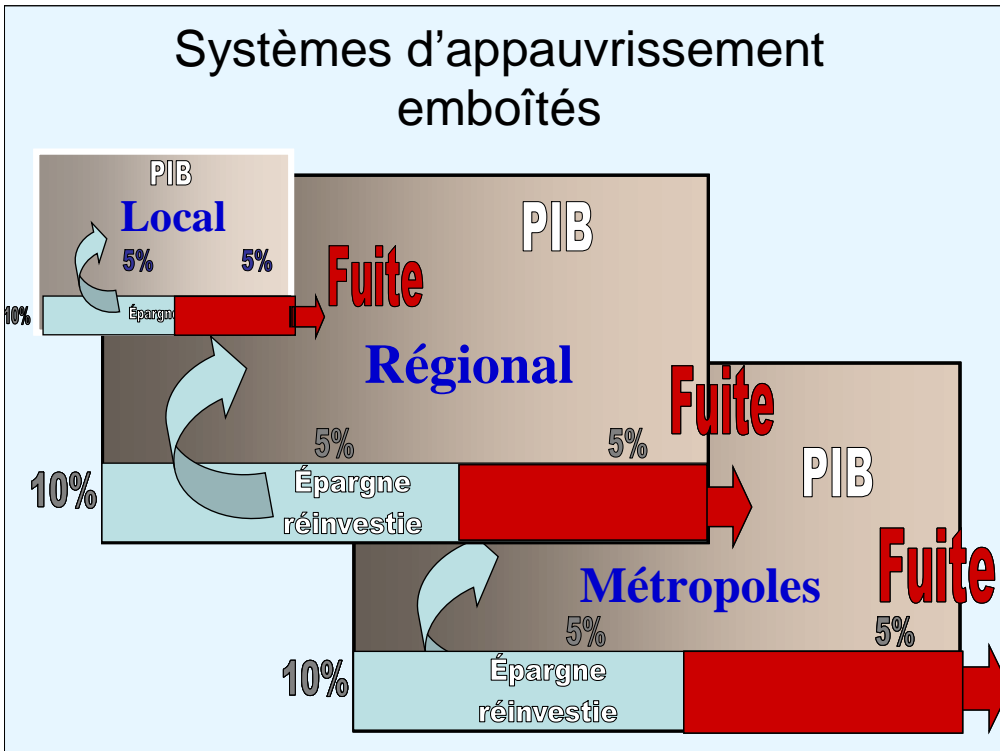
Les dépenses sont transformées en investissement

CONTEXTE:

Le système économique actuel favorise une fuite vers l'extérieur des ressources territoriales, notamment de l'épargne.

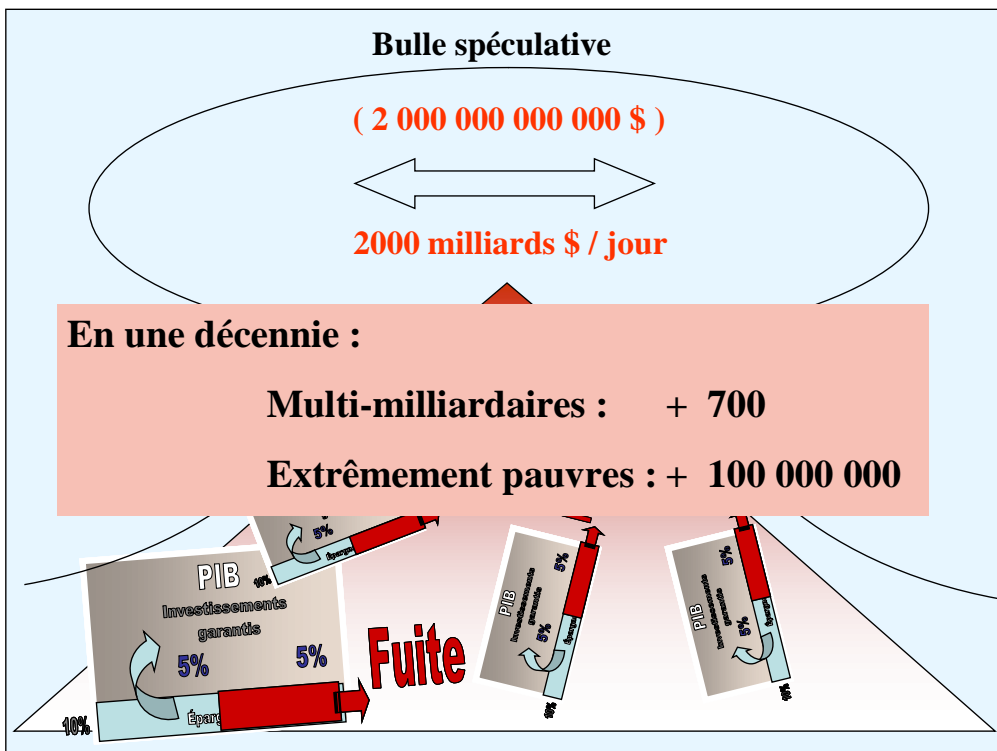
Nous constatons un appauvrissement toujours plus important sur nos territoires situés loin des métropoles.

La répartition des richesses par le mode des subventions : Région, Etat, Union Européenne, permet de soutenir des initiatives de développement local mais ne compense pas l'ensemble des pertes financières.



Source : Bernard Esterez, le CID 2007

CONSEQUENCE : UN DEVELOPPEMENT FRAPPANT DES INEGALITES AU NIVEAU MONDIAL:



Sur le Val d'Adour:

Peu d'investissement sur le Val d'Adour : peu d'entreprises. Economie exogène avec appauvrissement des capitaux Exemple : on va faire nos courses à Tarbes
Les banques où l'on place notre argent, le placent ailleurs, mais pas sur le Val d'Adour

NOTRE PROJET :

Pour renforcer l'autonomie et la bonne santé de notre territoire une économie véritablement solidaire est possible.

Nous envisageons pour cela de créer un fond d'épargne local qui compléterait les modes de financements actuels.

UN FOND D'EPARGNE LOCAL

BUT:

Ce fond aurait pour but de :

- soutenir les besoins en investissement pour permettre la réalisation de projets sur le territoire du Val d'Adour et dont le système actuel (subvention, prêts classiques ne suffit pas à garantir la réalisation. (Il ne s'agit pas de se substituer au système actuel)
- être un levier de développement local, endogène (qui se développe de l'intérieur).

COMMENT:

Une pourcentage donné (entre 2 et 3%) des achats des membres de l'association dans les entreprises et associations membres du réseau (type système carte U mais étendu à toutes les entreprises qui souhaitent adhérer) est versée au bénéfice d'un fond unique solidaire.

Exemple : système carte de fidélité

Une famille remplit son cadi toute les semaines dans un super marché et dépense 100 Euros => ristourne obtenue équivaut à : $100 \times 52 \text{ semaines} \times 2\% = 104 \text{ E}$
50 familles= 5200 Euros
=> Effet de levier : 5000 Euros débloque 20000 de prêt
pour une entreprise ou une association du territoire

QUELLE FORME PEUT PRENDRE LE FONDS D'AIDE ?

Caution auprès des banques

Crédits sans intérêt pour les projets de création ou de développement des entreprises et associations

Exemple :

Un agriculteur souhaite investir dans la vente directe :

En effectuant ses travaux, ses achats de matériels et en faisant appel à de la main d'œuvre locale. Il alimente le fond d'épargne solidaire dont il pourra lui-même bénéficier pour obtenir un prêt sans intérêts. La marge reste sur le territoire et l'argent réinvesti localement (réduction de la fuite de capitaux)

QUI EST A L'ORIGINE DU PROJET ?

Ce projet est issu de la commission emploi économie et formation du conseil de développement du Pays du Val d'Adour élaboré à partir des études de B. Esterez ingénieur agronome et économiste. Ancien doyen de l'université de Pau.

Le conseil de développement du Pays du Val d'Adour est une association sans but lucratif depuis 2001 sous l'impulsion de Jean Glavany, Député des Hautes Pyrénées. Il est ouvert à l'ensemble des entreprises, association citoyenne qui souhaite s'appliquer dans la vie du territoire.

Il fonctionne sur le mode de la démocratie participative et est soutenu par les élus du territoire.

LA FINALITE DE CE PROJET :

➤ Avantage pour les entreprises

Travaille en lien avec les autres entreprises pour développer les ressources humaines et mutualiser les compétences.

➤ Avantage pour les particuliers :

Développement des activités et du pouvoir d'achat

➤ Avantage pour le territoire

- Redistribution des ressources sur projets innovants
- Plus d'éducation, plus de culture et plus de santé.